

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE/DE L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur du** NOFLY WP
- 1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**  
Utilisations pertinentes : Insecticide à usage agricole. Pour un usage
- 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de** Blacksmith BioScience  
25018 Spring Ridge  
Dr Spring Texas  
77386  
Tél. # (832) 647-9663  
Numéro d'enregistrement EPA :
- 1.4 Numéro de téléphone**

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange :**  
**Directive 67/548/CE et Directive 1999/45/CE :**  
Ce produit a été classé conformément à la directive 67/548/CE et à la directive 1999/45/CE, en adaptant les exigences au règlement (CE) n°1907/2006 (règlement REACH).  
Xi : R43 - Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau
- Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 :**  
Le produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008.
- 2.2 Éléments de l'étiquette :**  
**Directive 67/548/CE et directive 1999/45/CE :**  
Conformément à la législation, les éléments sur l'étiquette sont les suivants :
- Xi
-   
Irritant
- Phrases R :**  
R43 : Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau
- Phrases S :**  
S23 : Ne pas respirer la vapeur et vaporiser  
S24 : Éviter le contact avec la peau  
S37 : Porter des gants adaptés  
S51 : Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées
- Informations complémentaires :**  
Sans objet
- Substances qui contribuent à la classification :**  
Isaria fumosoroseus souche FE 9901
- Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 :**  
**Indications de danger :**  
Sans objet
- Conseils de prudence :**  
Sans objet
- Informations complémentaires :**  
EUH401 : Pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement, respectez le mode d'emploi.
- 2.3 Autres dangers :**

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

**Description chimique :** Mélange de substances

**Composants:**

Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n°1907/2006 (point 3), le produit contient :

Identification	Nom chimique/Classification	Concentration	
CAS : Sans objet	<b>Isaria fumosoroseus souche FE 9901</b> Auto-classé	<b>10 à &lt;25 %</b>	
CE: Sans objet			
Indice : Sans objet			Directive 67/548/CE Xi : R43 
REACH : Sans objet			Le règlement (CE) n°

Pour obtenir plus d'information sur le risque des substances, consultez les articles 8, 11,

### SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

**4.1 Description des mesures de premiers secours :**

Les symptômes résultant de l'intoxication peuvent apparaître après l'exposition, donc, en cas de doute, consultez un médecin en cas d'exposition directe au produit chimique ou d'inconfort persistant, en montrant la fiche signalétique de ce produit.

**Par inhalation :**

Ce produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour l'inhalation, cependant, en cas de symptômes d'intoxication, retirez la personne affectée de la zone d'exposition et fournissez-la d'air frais. Consultez un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent.

**Par contact cutané :**

En cas de contact, il est recommandé de nettoyer soigneusement la zone touchée avec de l'eau et du savon neutre. En cas de modifications sur la peau (picotements, rougeurs, éruptions cutanées, ampoules,...), consultez un médecin à l'aide de cette fiche de données de sécurité

**Par contact visuel :**

Ce produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour le contact oculaire. Rincez abondamment les yeux pendant au moins 15 minutes à l'eau tiède, en veillant à ce que la personne concernée ne se frotte pas et ne ferme pas les yeux.

**Par consommation :**

En cas de consommation, demandez une assistance médicale immédiate en montrant la fiche signalétique de ce produit.

**4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés :**

Les effets aigus et retardés sont indiqués dans les rubriques 2 et 11.

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1 Agent extincteur :**

Le produit est ininflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'inflammation résultant d'une manipulation, d'un stockage ou d'une utilisation inappropriés, utilisez de préférence des extincteurs à poudre polyvalents (poudre ABC), conformément au règlement sur les systèmes de protection contre l'incendie. IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'utiliser l'eau du robinet comme agent extincteur.

**5.2 Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange :**

À la suite de la combustion ou de la décomposition thermique, des sous-produits réactifs sont créés qui peuvent devenir hautement toxiques et, par conséquent, présenter un risque grave pour la santé.

**5.3 Conseils pour les pompiers :**

Selon l'ampleur de l'incendie, il peut être nécessaire d'utiliser des vêtements de protection complets et un équipement respiratoire individuel. Des installations et des équipements d'urgence minimaux doivent être disponibles (couvertures anti-feu, trousse de premiers secours portables,...) conformément à la directive 89/654/CE.

**Dispositions supplémentaires :**

Agir conformément au Plan d'urgence interne et aux Fiches d'information sur les actions à prendre après un accident ou d'autres situations d'urgence. Détruisez toute source d'inflammation. En cas d'incendie, réfrigérez les conteneurs et les réservoirs de stockage des produits susceptibles de s'enflammer, d'exploser ou de BLEVE en raison de températures élevées. Éviter de renverser les produits utilisés pour éteindre le feu dans un milieu aqueux.

### SECTION 6 : MESURES DE REJET ACCIDENTEL

## SECTION 6 : MESURES DE REJET ACCIDENTEL (suite)

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Balayer et pelleter le produit ou d'autres moyens et le placer dans un contenant pour la réutilisation (de préférence) ou l'élimination Voir les sections 8 et 13.

### 6.2 Précautions environnementales :

Conformément à la législation communautaire pour la protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter les déversements environnementaux du produit et de son récipient.

### 6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Il est recommandé :

Balayez et pelletez le produit ou d'autres moyens et placez-le dans un contenant pour le réutilisation (de préférence) ou l'élimination

### 6.4 Référence à d'autres articles :

## SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### 7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité :

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques industriels en matière de manutention manuelle des poids. Maintenir l'ordre, la propreté et détruire en utilisant des méthodes sécuritaires (section 6).

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions

Le produit est ininflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. Il est recommandé de transférer à basse vitesse pour éviter la génération de charges électrostatiques qui peuvent affecter les produits inflammables. Consultez la section 10 pour obtenir des renseignements sur les conditions et les matériaux à éviter.

C.- Recommandations techniques pour prévenir les risques ergonomiques et toxicologiques

Ne mangez pas et ne buvez pas pendant le processus, en vous lavant les mains ensuite avec des produits de nettoyage appropriés.

D.- Recommandations techniques pour prévenir les risques environnementaux

Conformément à la législation communautaire pour la protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter les déversements environnementaux du produit et de son récipient.

### 7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités :

A.- Mesures techniques de stockage

Température	5 °C
minimale :	30 °C
Maximun	6 mois
Temp. :	Temps
maximum :	

B.- Conditions générales de conservation

Évitez les sources de chaleur, les radiations, l'électricité statique et le contact avec les aliments

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

À l'exception des instructions déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de fournir de recommandation particulière concernant l'utilisation de ce produit.

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle :

Substances dont les limites d'exposition professionnelle doivent être surveillées dans l'environnement de travail Il n'existe pas de limites environnementales pour les substances contenues dans le produit

#### DNEL (Travailleurs) :

Sans objet

#### DNEL (population)

: Sans objet CESE :

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE

Sans objet

-

Date de compilation : 2016-08-23

### 8.2 Contrôles de l'exposition :

**SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (continuer)**

**A.- Mesures générales de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail**

À titre préventif, il est recommandé d'utiliser un équipement de protection individuelle de base, avec le « marquage CE » correspondant conformément à la directive 89/686/CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, classe de protection,...) consultez la notice d'information fournie par le fabricant. Pour de plus amples renseignements, voir la sous-section 7.1.

**B.- Protection respiratoire**

Pictogramme LRP	EPI	Étiquetage	Norme CEN	Remarques
 Port du masque obligatoire	Masque filtrant pour les particules		EN 149:2001+A1:2009	Remplacer lorsqu'une augmentation de la résistance à la respiration est observée.

**C.- Protection spécifique pour les mains**

Pictogramme LRP	EPI	Étiquetage	Norme CEN	Remarques
 Main obligatoire protection	Gants de protection chimique		EN 374-1:2003 EN 374-3:2003/AC :2006 EN 420:2003+A1:2009	Remplacez les gants au moindre signe de détérioration.

**D.- Protection oculaire et faciale**

Pictogramme LRP	EPI	Étiquetage	Norme CEN	Remarques
 Visage obligatoire protection	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures de liquide		EN 166:2001 EN 172:1994/A1:2000 EN 172:1994/A2:2001  EN 165:2005	Nettoyez quotidiennement et désinfectez périodiquement selon les instructions du fabricant.

**E.- Protection corporelle**

Pictogramme LRP	EPI	Étiquetage	Norme CEN	Remarques
	Vêtements de travail		EN 340:2003	Pour un usage professionnel uniquement.
	Chaussures de travail antidérapantes		EN ISO 20347:2004/A1:2007 EN ISO 20344:2011	Aucun

**F.- Mesures d'urgence supplémentaires**

Mesure d'urgence	Normes	Mesure d'urgence	Normes
 Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2002	 Douches oculaires	DIN 12 899 ISO 3864-1:2002

**Contrôles de l'exposition environnementale :**

Conformément à la législation communautaire pour la protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter les déversements environnementaux du produit et de son récipient. Pour de plus amples renseignements, voir la sous-section 7.1.D

**Composés organiques volatils :**

En ce qui concerne la directive 1999/13/CE, ce produit présente les caractéristiques suivantes :

V.O.C. moléculaire moyen :

(Approvisionnement) :

Densité V.O.C. à 20 °C :

Nombre moyen de

carbone : Poids

**NOFLY WP**

**SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques**

**de base :** Pour des informations complètes, consultez la

fiche technique du produit. **Apparence :**

État physique à 20 °C Gris poudré

: Apparence : uni

Couleur : caractéristiqu

Odeur : e

**Volatilité**

:

Point d'ébullition à la pression Sans objet \*

atmosphérique : Pression de vapeur à Sans objet \*

20 °C : Sans objet \*

Pression de vapeur à 50 Sans objet \*

°C : Taux d'évaporation à

20 °C : **Description du** 1 - 1 kg/m<sup>3</sup> (ASTM D 2879-86)

**produit :** Sans objet \*

Densité à 20 °C : Sans objet \*

Densité relative à 20 °C : Sans objet \*

Viscosité dynamique à 20 Sans objet \*

°C : Viscosité cinématique à Sans objet \*

20 °C : Viscosité 6 - 7 à 1 % (ASTM D3838-05)

cinématique à 40 °C : Sans objet \*

Concentration : Sans objet \*

pH: Sans objet \*

Densité de vapeur à 20 °C : Dispersible

Coefficient de partage n-octanol/eau 20 °C Sans objet \*

: Solubilité dans l'eau à 20 °C :

Propriété de solubilité :

Température de

décomposition :

**Inflammabilité :**

Point d'éclair : Ininflammable (>60 °C)

Température d'auto- Sans objet \*

inflammation : Limite Sans objet \*

inférieure Sans objet \*

**9.2** d'inflammabilité : Limite

supérieure Sans objet \*

d'inflammabilité : **Autres** Sans objet \*

**Informations :** Tension

superficielle à 20 °C :

Indice de réfraction :

\*Non pertinent en raison de la nature du produit, ne fournissant pas d'informations sur ses dangers.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE

**NOFLY WP**

**SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1 Réactivité:**

Aucune réaction dangereuse n'est attendue si les instructions techniques suivantes stockent des produits chimiques. Voir section 7.

**10.2 Stabilité chimique :**

Chimiquement stable dans les conditions de stockage, de manipulation et d'utilisation.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses :**

Dans ces conditions, aucune réaction dangereuse n'est censée produire une pression ou des températures excessives.

**10.4 Conditions à éviter :**

Applicable pour la manipulation et le stockage à température ambiante :

Chocs et frottings	Contact avec l'air	Augmentation de la température	Lumière du soleil	Humidité
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE

## NOFLY WP

### SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (continuer)

#### 10.5 Matériaux incompatibles

Acides	Eau	Matériaux combustibles	Matériaux combustibles	Autrui
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Voir les paragraphes 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître les produits de décomposition spécifiques. Selon les conditions de décomposition, des mélanges complexes de substances chimiques peuvent être libérés : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

### SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques :

Les informations expérimentales relatives aux propriétés toxicologiques du produit lui-même ne sont pas disponibles

##### Implications dangereuses pour la santé :

En cas d'exposition répétitive, prolongée ou à des concentrations supérieures aux limites d'exposition professionnelle recommandées, elle peut entraîner des effets néfastes sur la santé en fonction des moyens d'exposition :

##### A.- Ingestion :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour la consommation. Pour plus d'informations, voir la section 3.

##### B- L'inhalation :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour l'inhalation. Pour plus d'informations, voir la section 3.

##### C- Le contact avec la peau et les yeux :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour le contact cutané. Pour plus d'informations, voir la section 3.

##### D- Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour les effets mentionnés. Pour plus d'informations, voir la section 3.

##### E- Effets sensibilisants :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses avec des effets sensibilisants. Pour plus d'informations, voir la section 3.

##### F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition en temps :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses à cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

##### G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses à cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

##### H- Risque d'aspiration :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses à cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

##### Autres informations :

Sans objet

##### Informations toxicologiques spécifiques sur les substances :

Identification	Toxicité aiguë	Genre	
Isaria fumosoroseus souche FE 9901	DL50 par voie orale	5000 mg/kg	Rat
CAS : Non applicable	DL50 par voie cutanée	5000 mg/kg	Rat
CE : Sans objet	Inhalation de CL50	5000 mg/L	Rat

### SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations expérimentales relatives aux propriétés écotoxicologiques du mélange lui-même ne sont pas disponibles

#### 12.1 Toxicité :

Non disponible

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE

## SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

### 12.2 Persistance et dégradabilité :

Non disponible

### 12.3 Potentiel bioaccumulable :

Non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol :

Non disponible

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Sans objet

### 12.6 Autres effets indésirables :

Non décrit

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement

Code	Description	Classe de déchets (directive 2008/98/CE)
02 01 08*	Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses	Dangereux

#### Gestion des déchets (élimination et évaluation) :

Consulter le gestionnaire de services de gestion des déchets agréé sur les opérations d'évaluation et d'élimination conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2008/98/CE). Conformément à l'article 15 01 (2000/532/CE) du code et si le récipient a été en contact direct avec le produit, il sera traité de la même manière que le produit réel. Sinon, il sera traité comme un résidu non dangereux. Nous ne recommandons pas de jeter dans les égouts. Voir le paragraphe 6.2.

#### Réglementation relative à la gestion des déchets :

Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou étatiques relatives à la gestion des déchets sont énoncées

Législation communautaire : Directive 2008/98/CE, 2000/532/CE : décision de la Commission du 3 mai 2000

## SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé pour le transport (ADR/RID, IMDG, IATA)

## ARTICLE 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législations spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité,

**de santé et d'environnement :** Substances candidates à l'autorisation en vertu du règlement (CE)

1907/2006 (REACH) : Non applicable Règlement (CE) 1005/2009, relatif aux substances qui

appauvrissent la couche d'ozone : Sans objet

Substances actives pour lesquelles une décision de non-inscription à l'annexe I [règlement (UE) n° 528/2012] : non

applicable Règlement (CE) n° 689/2008, en ce qui concerne l'importation et l'exportation de produits chimiques dangereux :

non applicable

**Limitations à la commercialisation et à l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux (annexe XVII, REACH) :**

Sans objet

**Dispositions spécifiques en matière de protection des personnes ou de l'environnement :**

Il est recommandé d'utiliser les informations incluses dans cette fiche de données de sécurité comme données utilisées dans une évaluation des risques des circonstances locales afin d'établir les mesures de prévention des risques nécessaires pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination de ce produit.

**Autres lois :**

Sans objet

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE

## SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

### **Législation relative aux fiches de données de sécurité :**

Cette fiche de données de sécurité a été conçue conformément à l'ANNEXE II - Guide pour la compilation des fiches de données de sécurité du règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (CE) n° 453/2010)

### **Modifications liées à la précédente carte de sécurité qui concerne les modes de gestion des risques. :**

Sans objet

### **Texte des phrases R considérées à la section 3 :**

#### **Directive 67/548/CE et directive 1999/45/CE :**

R43 : Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau

#### **Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 :**

Sans objet

### **Conseils liés à la formation :**

Une formation minimale est recommandée pour prévenir les risques industriels pour le personnel utilisant ce produit, afin de faciliter leur compréhension et leur interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette du produit.

### **Principales sources bibliographiques :**

<http://esis.jrc.ec.europa.eu>

<http://echa.europa.eu>

<http://eur-lex.europa.eu>

### **Abréviations et acronymes :**

- ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
- IATA : Association internationale du transport aérien
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- DCO : Demande chimique en oxygène
- DBO5 : demande biochimique en oxygène sur 5 jours
- BCF : Facteur de bioconcentration
- DL50 : Dose létale 50
- CL50 : Concentration létale 50
- CE50 : Concentration efficace 50
- Log-POW : coefficient de partage octanol-eau
- Kco : coefficient de partage du carbone organique

Les informations contenues dans cette fiche technique de sécurité sont basées sur des sources, des connaissances techniques et la législation en vigueur au niveau européen et étatique, sans pouvoir garantir leur exactitude. Ces informations ne peuvent pas être considérées comme une garantie des propriétés du produit, elles sont simplement une description des exigences de sécurité. La méthodologie et les conditions professionnelles des utilisateurs de ce produit ne sont pas sous notre connaissance ou notre contrôle, et il est en fin de compte de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires pour obtenir les exigences légales concernant la manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination des produits chimiques. Les informations de cette fiche de données de sécurité ne se réfèrent qu'à ce produit, qui ne doit pas être utilisé pour des besoins autres que ceux spécifiés.

- FIN DE LA FICHE DE  
DONNÉES DE SÉCURITÉ -